

ATELIER THEMATIQUE DU 04 JUIN 2021

Comment bien réussir sa conception.



- Etablir un contrat et des modalités pratiques de coopération.
Modalité d'ouverture du contrat – Contrat de mission
Etablir des modalités de coopération qui régissent les règles entre les différents acteurs.
- Ouverture du RJ.
Faire un état des lieux au moment de la signature du contrat avec le Maître d'Ouvrage.
Toujours renseigner le RJ, car c'est la preuve de votre bonne foi.
- Communiquer au Maître d'Ouvrage les informations relatives à la coordination SPS ainsi qu'aux différents intervenants.
Rappel des Principes Généraux de la Prévention et responsabilités de chacun.
- Être moteur dans les demandes, les analyses et rapports.
- Faire des propositions pour les interventions ultérieures sur l'ouvrage
A l'aide de fiche, tracer les échanges avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.
Transcrire dans le RJ les décisions prises ou non.
Etablir le DIUO en phase de conception, ainsi qu'une liste de documents, plans, fiches techniques qui seront demandés aux entreprises lors de la phase réalisation.
Ces éléments permettront de finaliser le DIUO à la réception de l'ouvrage.
- Assister le Maître d'Ouvrage dans la rédaction de la Déclaration Préalable.
- Visite du site.
Etape souvent négligée, mais qui apporte une bonne vision du contexte et de l'environnement du chantier. Cela permet de définir des besoins ou des mesures qui pourront être indiqués dans le PGC.
En site occupé, cette étape est essentielle pour identifier les consignes, les circulations et toutes contraintes.

- Constitution du Plan Général de Coordination.
Provoquer des réunions avec le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et l'OPC pour valider :
L'organisation générale du chantier et l'établissement d'un Projet de Plan d'Installation de Chantier.
Définir les imputations aux entreprises, dans le cadre des SCALP & METAH avec une retranscription dans le planning prévisionnel.
S'assurer de la bonne harmonisation des pièces écrites (PGC en accord avec les CCTP des différents lots).

- Passation des consignes entre le Coordonnateur conception et le coordonnateur Réalisation.

- Analyse des offres.
Proposer de rédiger une note sur la bonne prise en compte des mesures de prévention par les entreprises dans leur offre.